



Réunion d'information
« Tri des déchets alimentaires à
Caluire et Cuire »

12 septembre 2024

1 / Contexte et enjeux

2 / Rappel des dispositifs existants

Composteurs de quartier

Composteurs de pied d'immeuble

Composteurs individuels

Formations et sensibilisations

3 / Nouveau dispositif : Bornes à compost

Informations et fonctionnement

Différences avec les anciens dispositifs

Accompagnement au déploiement

4 / Temps d'échanges

1 / Contexte et enjeux

- **Contexte réglementaire national :**

> *Loi anti gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020* : Proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour tous les usagers d'ici fin 2023

Objectifs du Schéma Directeur Déchets à horizon 2030 :

Réduire de 25% la production
de déchets

Réduire de 50% la quantité de
déchets incinérés

MÉTROPOLE
GRAND LYON

2 / Rappel des dispositifs existants

Composteurs de quartier

- > Installés sur l'espace public
- > Gérés par des collectifs d'habitant (entre 20 et 70 foyers)
- > Désigner 2 référents qui seront formés à la pratique du compostage
- > Conventionner avec la Ville et la Métropole pour la mise à disposition du matériel



8 composteurs de quartier installés à Caluire et Cuire :

Quartier Bissardon

- Composteur de Bissardon
31 rue de Verdun
compost.bissardon@yahoo.com
- Composteur des Lilas
17 montée des Lilas
carredenhaut@protonmail.com

Quartier Montessuy

- Composteur Montessuy
rue Emile Romanet (complet)
- Composteur du Jardin de la Passerelle
square de la Passerelle de la piscine Isabelle Jouffroy
compostdelapasserelle@hotmail.com

Quartier Saint Clair

- Composteur Aristide Briand
31 cours Aristide Briand
compost.aristidebriand@lilo.org
- Passerelle
33 quai Charles Sénard
compost.mq.stclair@gmail.com

Quartier du Vernay

- Composteur Lassagne
1 rue André Lassagne
composteurlassagne@gmail.com

Quartier Cuire le Bas

- Place de Cuire le Bas
compost.cuirelebas@gmail.com

Composteurs de pied d'immeuble

- > Installés sur des espaces privés
- > Projet voté en assemblée générale (entre 15 et 70 foyers)
- > Désigner 2 référents qui seront formés à la pratique du compostage
- > Conventionner avec la Métropole pour la mise à disposition du matériel



Contacts composteurs existants:

<https://www.grandlyon.com/services/j-e-composte-mes-dechets/les-composteurs-partages>

Par commune

● Merci de saisir au moins les 3 premiers caractères

Etendre la recherche aux communes voisines

Ou Par adresse

● Ex: 20 rue du Lac, Lyon

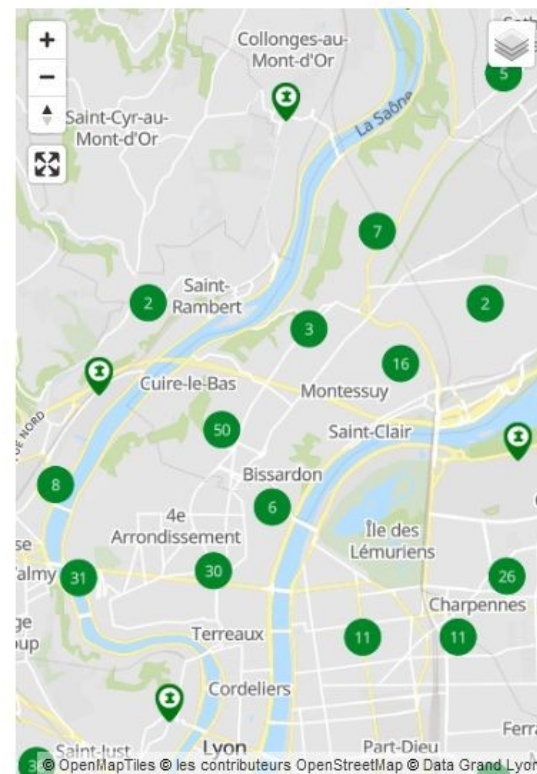
Autour de moi

Valider

Votre recherche :

Composteurs (755 résultats)

Caluire-et-Cuire
38 rue Pierre Brunier 38 Rue Pierre Brunier 69300 Caluire-et-Cuire
6 chemin de Fond Rose 6 Chemin de Fond Rose 69300 Caluire-et-Cuire
Abbaye de la Rochette 5 Montée de la Rochette 69300 Caluire-et-Cuire
Beauvoir 40 Chemin des Petites Brosses 69300 Caluire-et-Cuire
Bissardon rue de l'Oratoire 69300 Caluire-et-Cuire
Bocage 10 chemin du Plain Vallon 69300 Caluire-et-Cuire
Bois des sources 4 rue du capitaine Ferber 69300 Caluire-et-Cuire
Cap Ouest 250 Avenue Jean Monnet 69300 Caluire-et-Cuire



Composteurs individuels

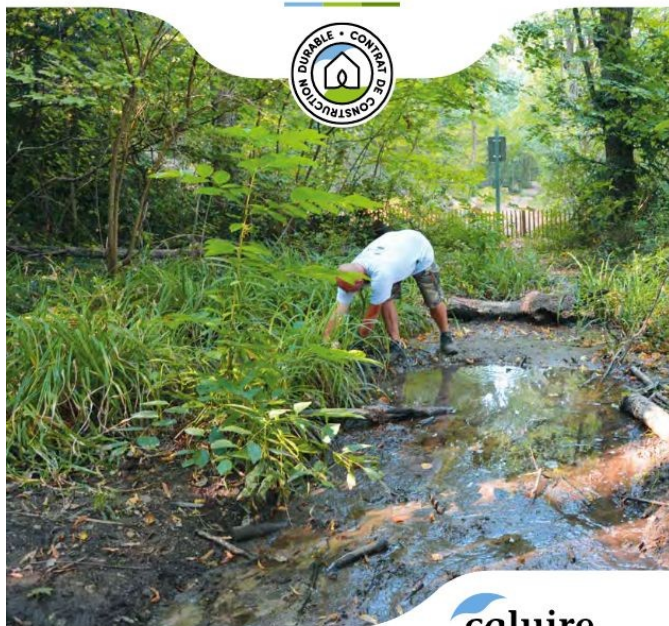
- > Pour les propriétaires ou locataires de maison individuelle ou d'un appartement, ayant accès à espace extérieur privatif en pleine terre
- > 400L ou 600L en fonction du nombre de personne par foyer



> Diverses actions menées par la Ville

- Marché Ville Verte 1x par saison
 - Distribution de broyat de bois
 - Guide de gestion écologique
- Fiche 5 / Valoriser les déchets du jardin

GUIDE DE GESTION ÉCOLOGIQUE ESPACES JARDINÉS ET NATURELS



> Formations proposées par la Métropole

- Formation (2h) pratique du compostage des déchets du jardin et jardiner avec ses déchets verts
- Mémos : compostage individuel, jardinage malin, vermicompostage, Fabriquer un bac de compostage, Fabriquer un vermicomposteur

<https://www.grandlyon.com/services/je-composte-mes-dechets>

3 / Nouveau dispositif



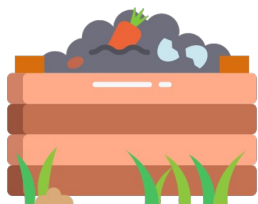
Fonctionnement des bornes

- **Le principe** : Collecte en apport volontaire via des bornes à compost ouverts à tous : abris-bacs pour bacs roulant de 240L
- **Collecte** des bornes 2 fois par semaine au minimum
- **Traitement** sur des plateformes de compostage professionnelles à Ternay et Vénissieux principalement
- **Lavage** régulier des bacs et abris
 - > Solution de lavage embarquée sur un véhicule léger pour lavage intérieur et extérieur des bacs
 - > Fréquence selon la saison :
 - Juin à septembre : 1x / semaine
 - Octobre / Avril / Mai : 1x / 2 semaines
 - Novembre à mars : 1x / 3 semaines
 - > Entretien des abords des points de collecte par le collecteur et/ou les équipes de nettoyage
- **Bilan** avec la Métropole après quelques mois de mise en service

Différences entre les deux dispositifs

Compostage sur site

- Déchets gérés par des collectifs d'habitant
- Production de compost sur site à disposition des gestionnaires
- Pas de collecte motorisée
- Favorise le lien social
- Nécessite un équilibre carbone / azote (1 volume de carbone pour 2 volumes d'azote)
- Les restes de repas, de viande et de poisson ne sont pas autorisés. Il faut veiller à une bonne homogénéisation.



Bornes à compost

- Déchets déposés en vrac ou en sachet en papier (pas de plastique même dit biodégradable)
- Déchets gérés par des professionnels (collecte et traitement)
- Production de compost vendue à des agriculteurs de la région
- Collecte via des camions-bennes
- Tous les restes de repas ou produits périmés sont autorisés



Les deux dispositifs peuvent être complémentaires !

Différences entre les deux dispositifs

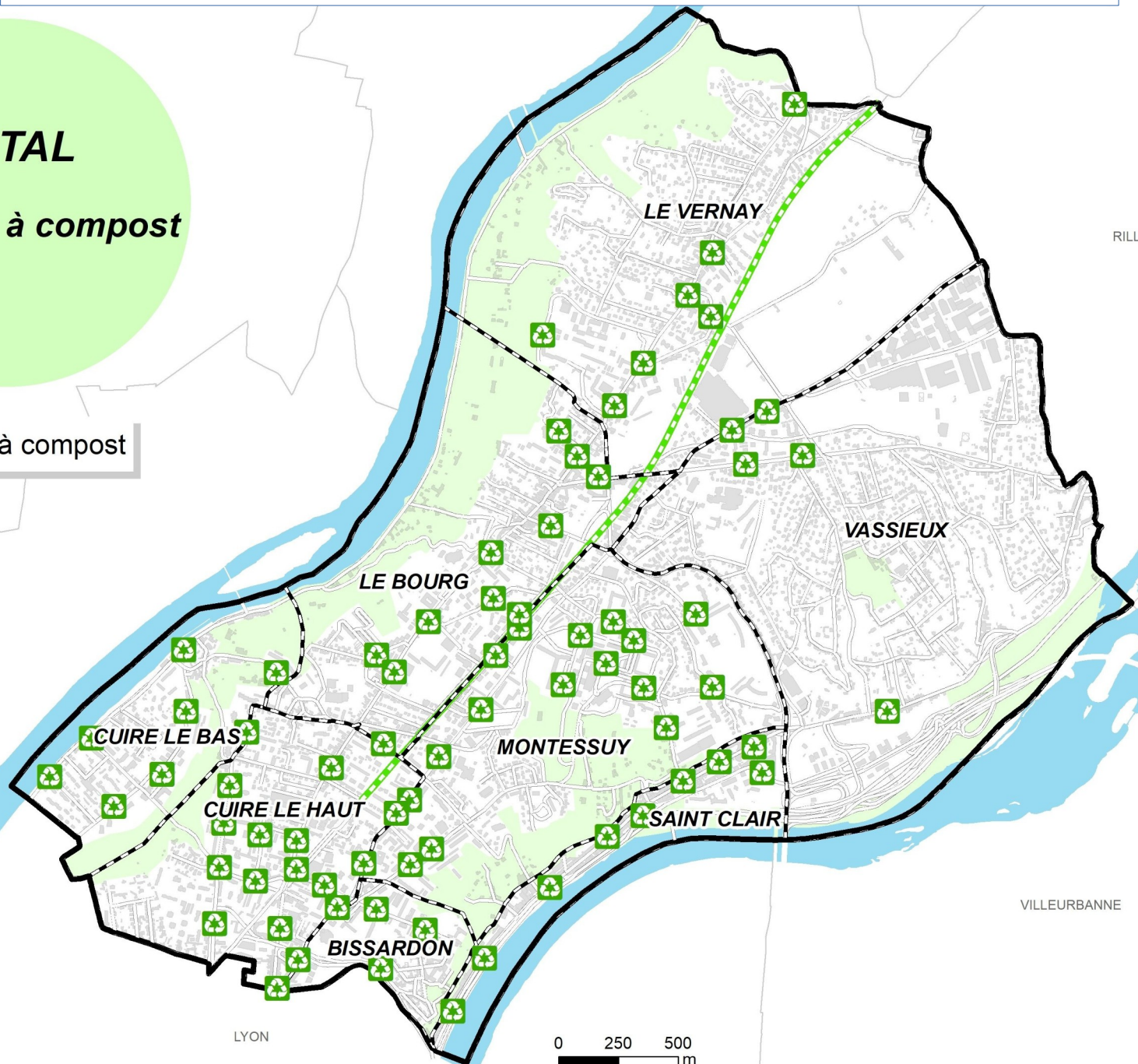
	LES BORNES À COMPOST	LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
 <p>ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES</p>	✓	✓
 <p>MARC DE CAFÉ ET THÉ</p>	✓	✓
 <p>COQUILLES D'ŒUF</p>	✓	✓
 <p>RESTES DE REPAS Y COMPRIS VIANDE ET POISSON</p>	✓	✗
 <p>PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRIMÉS SANS EMBALLAGE</p>	✓	✗

Implantation des bornes à compost

TOTAL
75 bornes à compost

 Bornes à compost

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

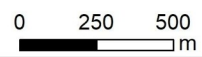


RILLIEUX-LA-PAPE

VAULX-EN-VELIN

VILLEURBANNE

LYON



Implantation des bornes à compost

BISSARDON

3 bornes à compost

BI-33
22 rue de l'Oratoire

BI-84
Angle rue de Verdun et rue de l'Oratoire


BI-31
A coté au 12 rue Royet

 Bornes à compost

Implantation des bornes à compost

CUIRE LE BAS
8 bornes à compost

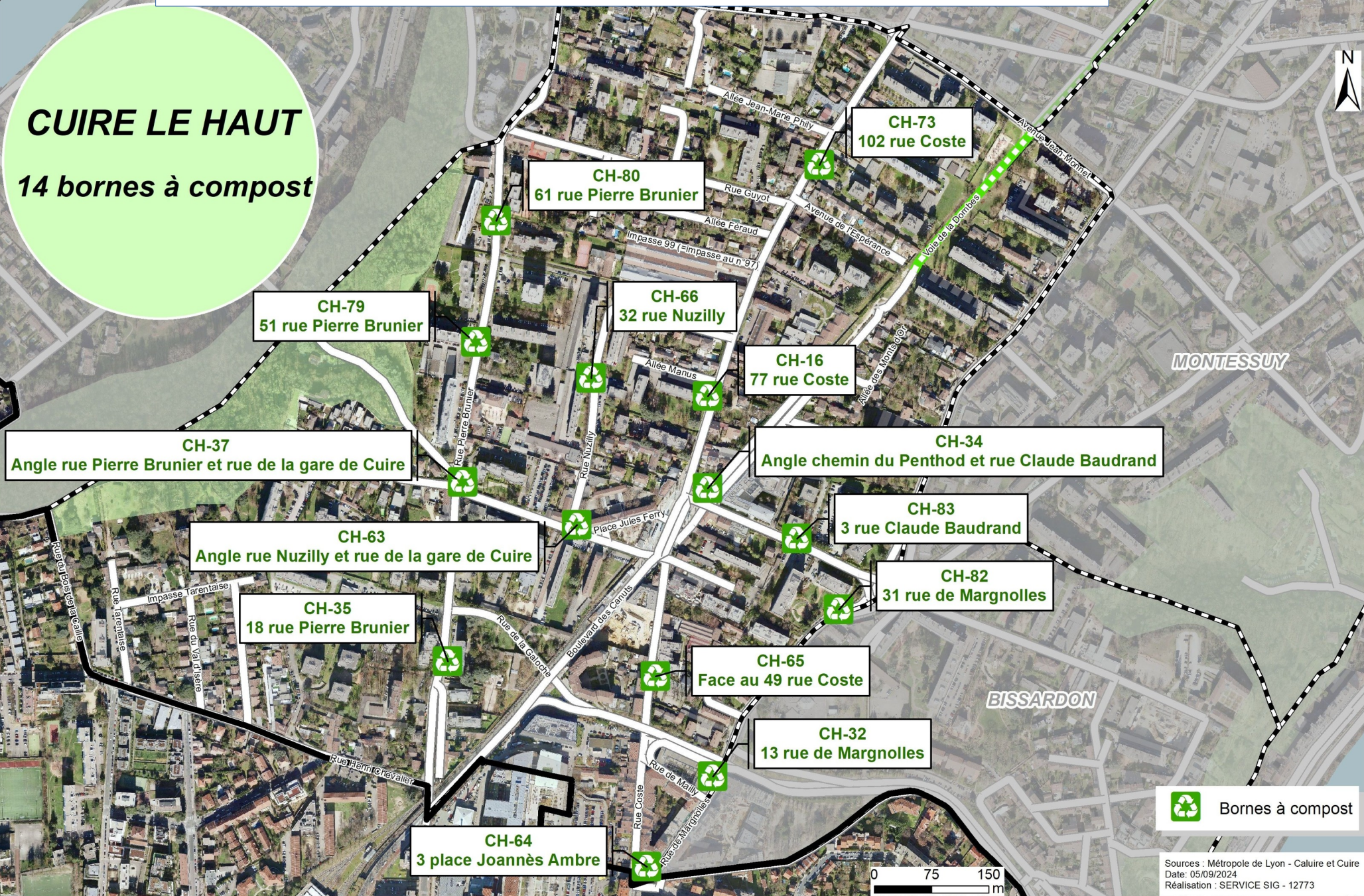
- CB-77**
39 quai Clémenceau
- CB-72**
23-41 Montée des Forts
- CB-76**
14 rue du Capitaine Ferber
- CB-39**
89 rue Pierre Brunier
- CB-40**
Face au 2 rue Lucien Maître
- CB-74**
Angle chemin du Plein Vallon et Quai Clémenceau
- CB-38**
8 rue du Capitaine Ferber
- CB-75**
9 rue du Capitaine Ferber

 **Bornes à compost**



Implantation des bornes à compost

CUIRE LE HAUT
14 bornes à compost

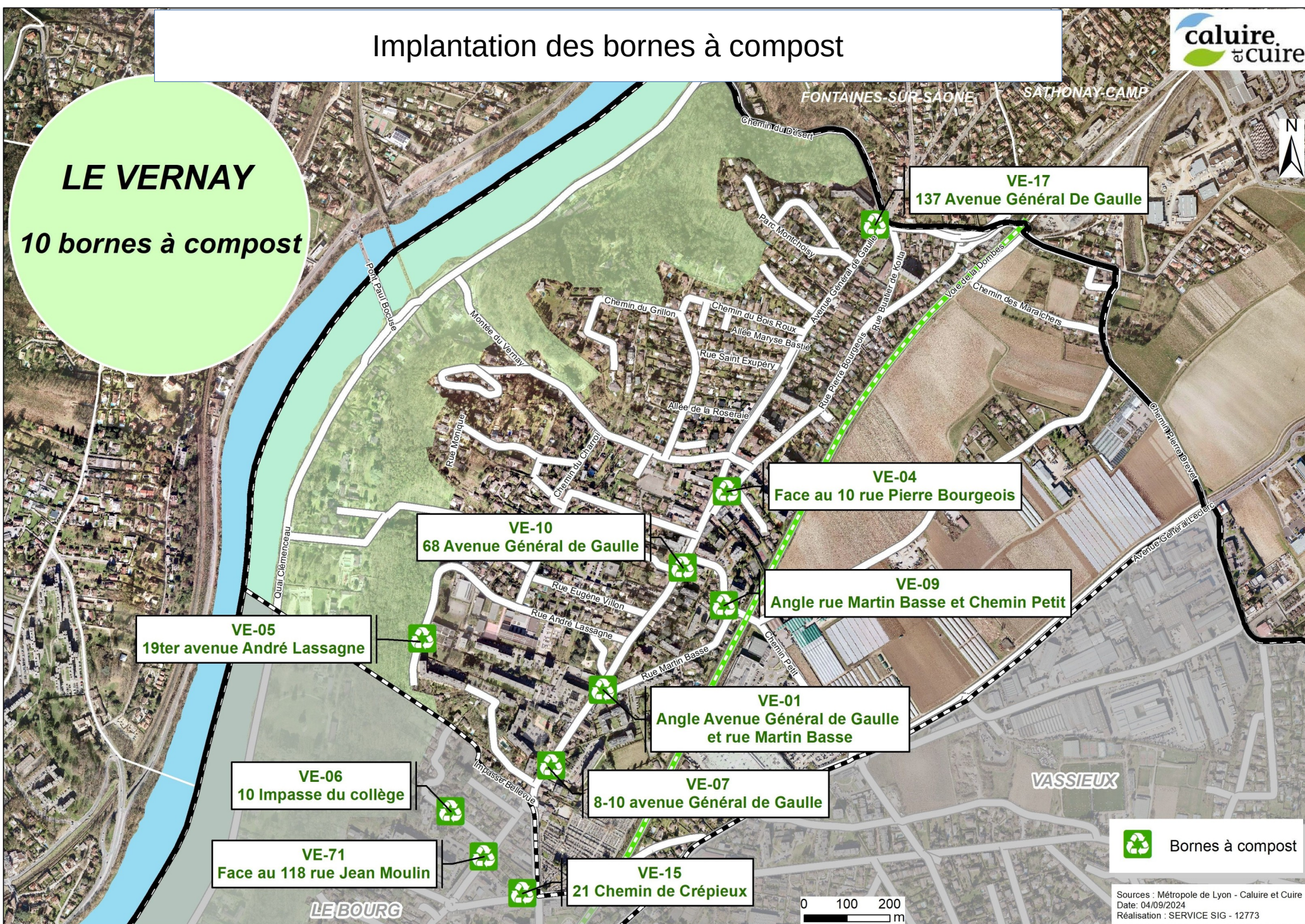


Bornes à compost



Implantation des bornes à compost

LE VERNAY
10 bornes à compost



VE-17
137 Avenue Général De Gaulle

VE-04
Face au 10 rue Pierre Bourgeois

VE-10
68 Avenue Général de Gaulle

VE-09
Angle rue Martin Basse et Chemin Petit

VE-05
19ter avenue André Lassagne


VE-01
Angle Avenue Général de Gaulle
et rue Martin Basse

VE-06
10 Impasse du collège

VE-07
8-10 avenue Général de Gaulle

VE-71
Face au 118 rue Jean Moulin

VE-15
21 Chemin de Crépieux

 Bornes à compost

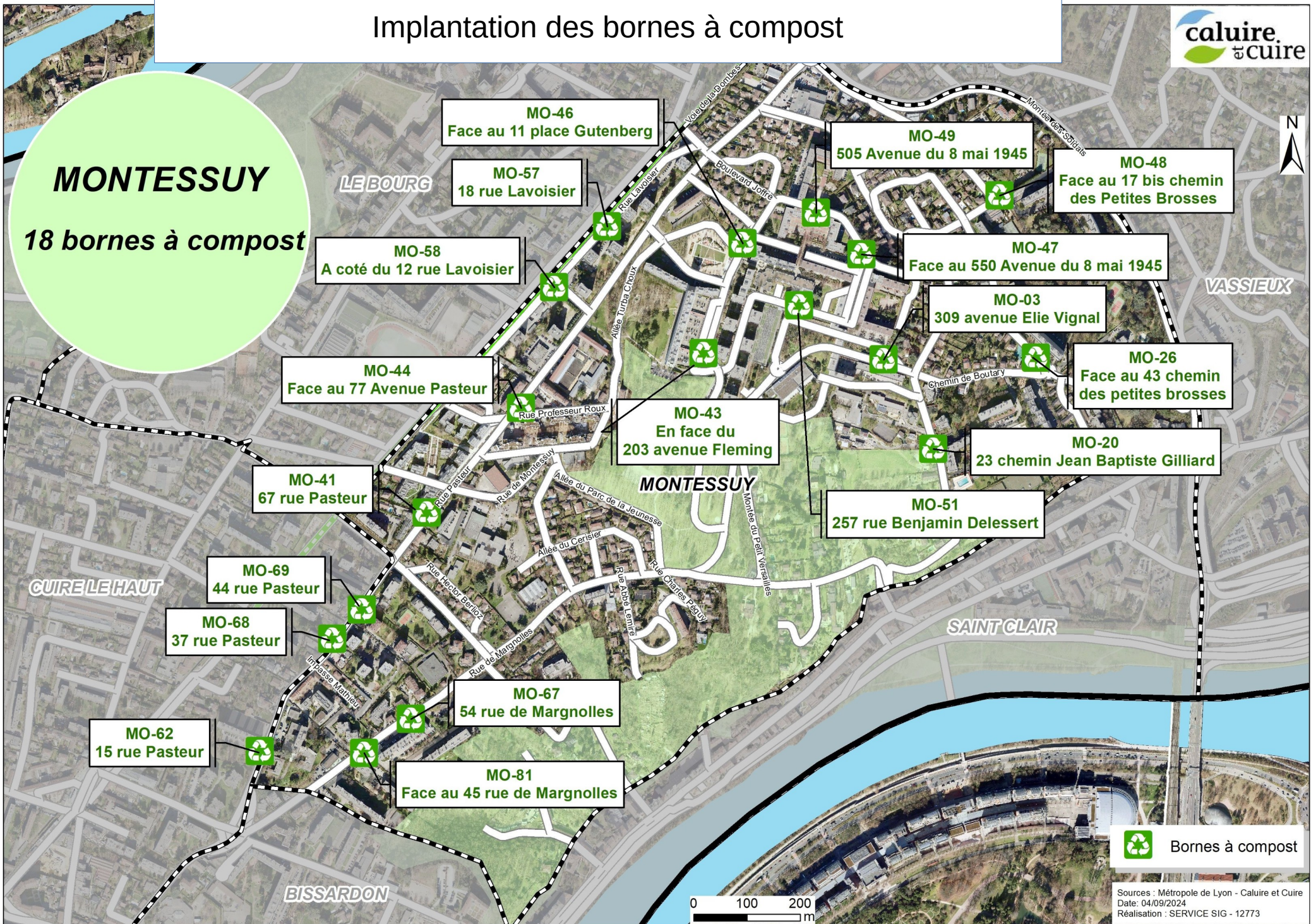
0 100 200
m

Sources : Métropole de Lyon - Caluire et Cuire
Date : 04/09/2024
Réalisation : SERVICE SIG - 12773

Implantation des bornes à compost

MONTESSUY

18 bornes à compost



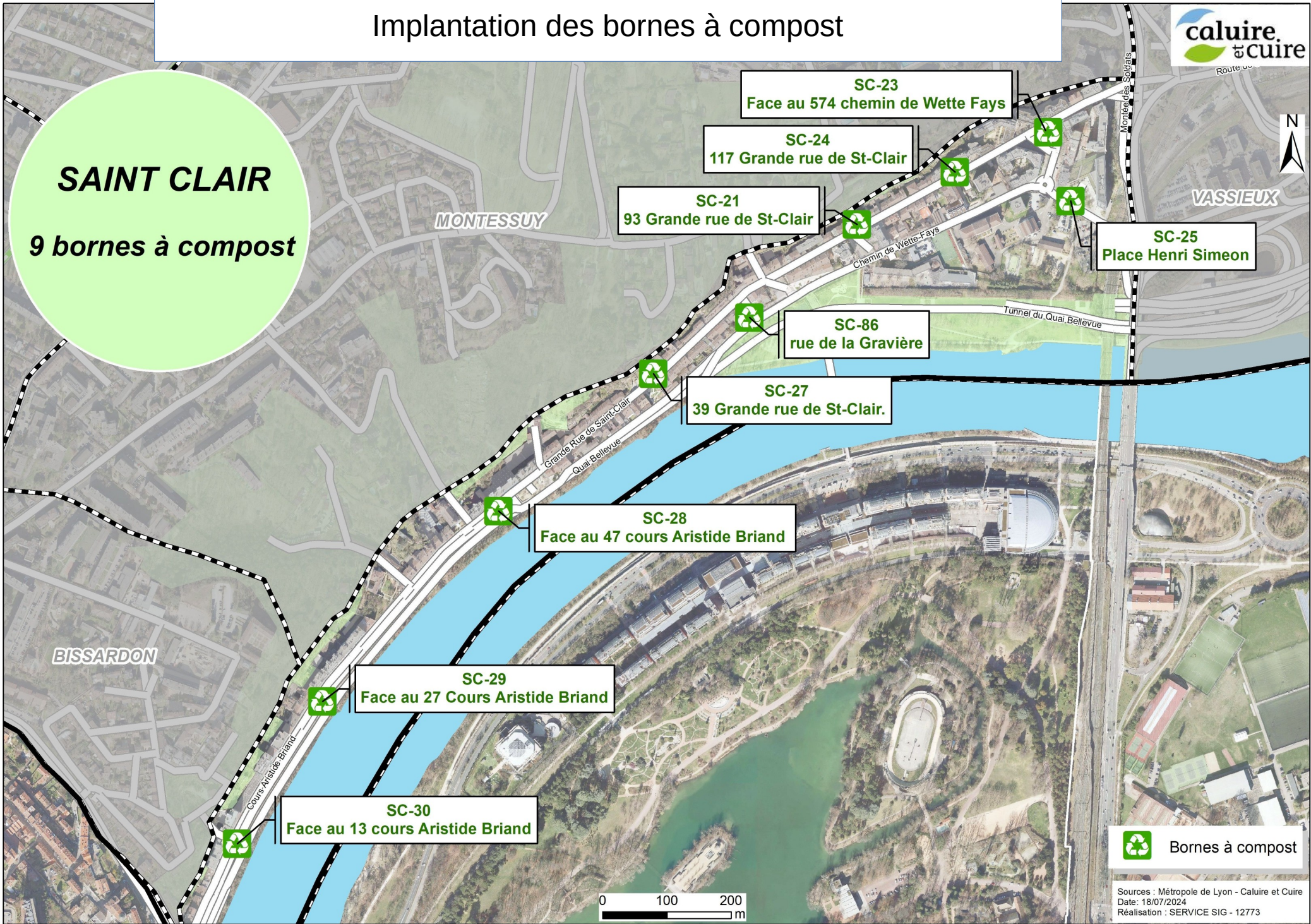
 Bornes à compost

Sources : Métropole de Lyon - Caluire et Cuire
Date : 04/09/2024
Réalisation : SERVICE SIG - 12773



Implantation des bornes à compost


SAINT CLAIR
9 bornes à compost



BISSARDON

MONTESSUY

VASSIEUX

 Bornes à compost

Sources : Métropole de Lyon - Caluire et Cuire
Date : 18/07/2024
Réalisation : SERVICE SIG - 12773

0 100 200
m

Implantation des bornes à compost



VASSIEUX

5 bornes à compost

VA-13
A côté du 2 chemin des Bruyères

VA-89
52 avenue du Général Leclerc

VA-14
67 Chemin de Crépieux

VA-12
54 Chemin de Crépieux

VA-22
24 route de Strasbourg



Bornes à compost

0 100 200
m

Sources : Métropole de Lyon - Caluire et Cuire
Date : 15/07/2024
Réalisation : SERVICE SIG - 12773

- **Distribution de bioseaux**
- Sensibilisation aux bons gestes de tri
- **Porte à porte :**
 - du lundi 9 au vendredi 13 septembre
 - du lundi 16 au vendredi 20 septembre
 - du lundi 23 au vendredi 27 septembre

Distributions sur les marchés :

Saint Clair	mardi 24 septembre 2024 (8h-12h)
Centre Coeur de Ville	mardi 24 septembre 2024 (16h-20h)
Place de la Rochette	jeudi 26 septembre 2024 (16h-20h)
Place du Vernay	vendredi 27 septembre 2024 (16h-20h)
Montessuy	samedi 21 septembre (8h-12h) et jeudi 26 septembre 2024 (8h-12h)

Accompagnement au déploiement

- Distribution de bioseaux
- Sensibilisation aux bons gestes de tri

et dans les lieux municipaux :

Hôtel de Ville, salle Jean Moulin	lundi 16 septembre, 9h-12h et 13h30-16h30 jeudi 19 septembre, 13h30-16h30 vendredi 20 septembre, 13h30-16h30 et lundi 23 septembre, 9h-12h et 13h30-16h30
Maison Ferber	mercredi 18 septembre, 13h30-16h30 vendredi 20 septembre, 9h-12h et 13h30-16h30 mercredi 25 septembre, 13h30-16h30 et vendredi 27 septembre, 13h30-16h30
Point Mairie Saint Clair	vendredi 20 septembre, 9h-12h mardi 24 septembre, 9h-12h et lundi 30 septembre, 9h-12h



MÉTROPOLE
GRAND LYON



4 / Foire aux questions (FAQ)

Foire aux questions

- **Est-ce que des sacs kraft sont fournis ?**

La Métropole de Lyon a arrêté d'en distribuer. La Métropole a fourni jusqu'à début 2024 un premier jeu de sacs kraft aux habitants pour aider au démarrage de la pratique. Il y avait précédemment deux formats de bio-seaux dont un ajouré. Ce format n'étant pas très pratique ils ont arrêté de le distribuer.

Vous pouvez réutiliser les sacs en papier issus de vos courses de fruits et légumes au marché ou dans les supermarchés. . Il est également possible d'acheter des sacs kraft dans certains supermarchés. Seule condition : qu'ils soient entièrement en papier, sans aucune matière plastique.

- **Que deviennent les déchets alimentaires collectés ? Comment sont-ils transformés en compost ?**

Les déchets alimentaires déposés dans les bornes à compost sont collectés par la Métropole ou ses prestataires pour être traités sur des installations spécifiques de valorisation organique. Ce sont des plateformes de compostage professionnelles délocalisées, situées sur le territoire de la Métropole ou à proximité (Vénissieux, Lyon, Ternay, Lentilly). Les déchets alimentaires sont dégradés par des micro-organismes dans ces installations, dans des conditions contrôlées et mécanisées. Le résultat de cette transformation donne un amendement organique de qualité (le compost) qui, épandu sur les sols, permet d'améliorer la structure et la fertilité de ces derniers. Les débouchés agricoles sont déjà possibles en lien avec la production de compost par ces plateformes de compostage.

- **Peut-on mettre du papier dans la borne à compost ?**

Les essuie-tout, mouchoirs et serviettes en papier, bien que n'étant pas des déchets alimentaires, sont compostables. Ils peuvent donc être mis dans les bornes à compost, en petite quantité.

- **Pourquoi est-ce que les consignes de tri sont différentes de celle du compostage de proximité ?**

Les consignes diffèrent entre le compostage de proximité et la collecte des déchets alimentaires sur le sujet des produits carnés (viande ou poisson) et des restes alimentaires (restes cuisinés, produits laitiers, pain).

Ces déchets ne sont pas acceptés en compostage de proximité pour éviter tout risque de nuisances, notamment les odeurs (liées principalement à un manque d'oxygène dans le processus de décomposition) et la présence de nuisibles (attirés par ces déchets, notamment quand ils sont déposés en masse). En effet, les sites de compostage de proximité permettent le traitement sur place des déchets de nombreux foyers et cela est fait par un collectif de bénévoles. Ainsi, pour faciliter la gestion hebdomadaire du site de compostage et limiter les risques de nuisances, ces déchets y sont interdits.

Sur des installations de plus grosse échelle, où seront traités les déchets alimentaires collectés dans les bornes, ces paramètres sont régulièrement contrôlés, et la matière est retournée plus régulièrement et de manière mécanique.

Foire aux questions

- **Est-ce que les personnes en maison individuelle peuvent avoir un bio-seau et utiliser les bornes à compost ? Est-ce qu'il y a un risque de surcharge des bornes à compost ?**

Tous les habitants ont le droit d'avoir un bio-seau. Pour les maisons individuelles, c'est le compostage sur site qui est privilégié, le dispositif des bornes à compost s'adresse en priorité à l'habitat collectif. Pour autant, les habitants des maisons individuelles peuvent également utiliser les bornes à compost.

Les bornes sont collectées au minimum 2 fois par semaine, et plus si nécessaire notamment en période de forte chaleur. Des échanges seront fait avec la Métropole pour avoir un retour d'expérience et identifier si des bornes sont surchargées ou au contraire trop peu utilisées.

- **Est-ce que ce dispositif a un impact sur la fréquentation des composteurs de quartier ?**

Les deux dispositifs sont complémentaires. Le service de collecte des déchets alimentaire, grâce aux bornes à compost, vient en complémentarité du compostage de proximité et permettra principalement de desservir la population n'ayant pas accès à un composteur. Ce service est ouvert à tous.

Nous vous encourageons à continuer votre pratique du compostage de proximité, qui reste plus vertueuse : cette pratique permet une gestion des déchets sur place et réduit ainsi les pollutions liées au transport des déchets. De plus, le compostage de proximité vous permet de bénéficier d'un fertilisant naturel et gratuit (le compost !) à utiliser dans vos espaces verts, vos plantes, un jardin partagé, etc. Enfin, si vous pratiquez le compostage de proximité à plusieurs (dans votre copropriété ou votre quartier) cela vous permet de partager un moment convivial avec vos voisin.e.s !

Vous pourrez également utiliser les bornes à compost en complément de votre composteur, notamment pour les déchets qui ne sont pas acceptés dans votre composteur (viande ou poisson, restes de plats cuisinés, pain, etc.).

Cela reste un point de vigilance à analyser dans le cadre du retour d'expérience.

- **Si nous avons des propositions ou des remarques à faire, comment pouvons-nous les formuler ?**

Vos remarques peuvent être réalisées sur le portail citoyen Toodego, sur le site internet de la Ville, dans « mes démarches » via le formulaire « Contactez votre mairie » : <https://demarches-ville-caluire.toodego.com/vie-pratique/contactez-votre-mairie/>

La Ville se mettra ensuite en lien avec la Métropole de Lyon pour faire remonter les informations.

- **Y-a-t-il une modification de la fréquence de collecte de la poubelle grise ?**

A ce jour et à notre connaissance, il n'y a pas de modification de fréquence prévue par la Métropole.

- **Pour plus d'information :**

<https://www.grandlyon.com/services/je-composte-mes-dechets/je-trouve-une-borne-a-compost/vos-questions-sur-les-bornes-a-compost>